

PRIVATISATION DU CPA

C'est reparti ?

Les incertitudes sur la crise en cours des subprimes ou prêts à risques «s'épaississent» selon la ministre déléguée, chargée de la Réforme financière, Fatiha Mentouri, estimant que la balle est dans le camp des banques intéressées par la reprise du Crédit populaire d'Algérie (CPA).

Chérif Bennaceur - **Alger (Le Soir)** - En marge, hier à l'hôtel Hilton, du séminaire sur les Partenariats Public/Privé, Fatiha Mentouri a affirmé qu'elle ne disposait d'aucune «boule de cristal» permettant de prévoir une date pour la reprise du processus d'ouverture du capital du CPA tant que ces incertitudes perdurent. En rappelant que ce processus a été reporté en raison du retrait en mai 2007 de la banque espagnole Santander, de la demande de report formulée le 23 novembre dernier

par le Crédit agricole et du retrait, le 21 novembre, de Citibank, filiale de la banque américaine Citigroup en raison de ses difficultés financières. Suite à ces retraits, la liste des banques préqualifiées en novembre 2006 pour la reprise à 51% du CPA s'est réduite à trois banques en lice : Société Générale, BNP Paribas et Banques Populaires.

D'où la motivation du report de l'opération, le risque de dépréciation du prix de vente de la banque publique pesant. Certes, Citigroup a renouvelé son

management, mais sa situation financière reste encore incertaine en attendant la reddition des comptes.

Ce qui a fait dire à Fatiha Mentouri, que cette incertitude «vaut» pour toutes les banques partenaires intéressées dont elle a reçu récemment des représentants.

Ces derniers venus, selon elle, lui expliquer leurs motivations tout en réaffirmant leur disponibilité à revenir dans la course dès que possible. Ainsi, la balle «est dans le camp des banques intéressées» dira-t-elle, puisque leur stratégie de déploiement en Algérie est liée à la résolution de cette crise.

Pour Fatiha Mentouri, la privatisation du CPA n'a pas été engagée pour une «une affaire d'argent» mais



Photos : Samir Sid

Les incertitudes perdurent.

«réellement pour s'attacher un partenaire stratégique» et bénéficier d'un «apport de concurrence

étrangère». Or, selon elle, si le partenaire stratégique «n'est pas en bon état» et «dès lors que cette concu-

rence est biaisée», l'objectif recherché risque de ne pas être concrétisé.

C. B.

EN ATTENDANT QUE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE SOIT CONCRÉTISÉE

Le recours aux partenariats public/privé, une panacée mais...

Même si une loi sur le règlement budgétaire est attendue incessamment, les premiers effets de la réforme budgétaire impulsée tardent à se manifester, selon la ministre déléguée, chargée de la Réforme financière, Fatiha Mentouri. Celle-ci appelle à réfléchir sur l'opportunité de développer les partenariats public/privé, en tant qu'instrument de rationalisation de la dépense publique, voire comme une panacée ?

Hier à l'hôtel Hilton, un séminaire international sur les partenariats public/privé (PPP) a été organisé sous l'égide de la banque britannique HSBC. A cette occasion, Fatiha Mentouri a indiqué qu'une loi portant règlement budgétaire verra «bientôt» le jour. Dans son allocution d'ouverture, Fatiha Mentouri avait estimé qu'une réforme budgétaire a été impulsée dans le souci d'«introduire progressivement la notion d'efficacité des dépenses publiques».

Car, selon elle, «plus le volume de ces dépenses est important, plus la recherche de cette efficacité doit guider le choix des projets d'équipements et leur gestion». Cette réforme devant remplacer «la logique des moyens, actuellement en vogue par celle des résultats», à terme.

Or, selon l'hôte d'HSBC, «les premiers effets de la réforme budgétaire impulsée tardent à se manifester». Et d'évoquer le souci des pouvoirs publics quant à l'amélioration de la qualité des ser-

vices, l'accélération des délais de réalisation, une meilleure gestion des risques et l'augmentation de la productivité des administrations publiques» mais aussi «une allocation optimale des ressources». Parce que ces critères conditionnent le choix des équipements, leur gestion et leur maintenance, le recours aux PPP pourrait s'avérer de manière adéquate un outil innovant, un moyen «d'optimisation et de rationalisation de la dépense publique».

Le PPP, une alternative au financement public ?

Voire, une alternative pour la gestion du «programme pharaonique» d'équipements publics. Un programme lancé en Algérie, financé «intégralement» par ressources budgétaires et dont la supervision est confiée à des groupes privés.

Il s'agit pour Fatiha Mentouri de réfléchir sur l'opportunité de développer les PPP en tant qu'alternative au financement par l'Etat et en tant qu'«un instrument d'allègement de la



Photos : Samir Sid

Pour une meilleure efficacité des dépenses publiques.

charge budgétaire». En précisant que les PPP sont des «schémas contractuels à long terme par lesquels un organisme public, une personne publique, associe une entreprise privée à la conception, réalisation, financement, entretien, maintenance et exploitation de l'ouvrage». Intermédiaire entre les marchés publics et la gestion déléguée des services publics tarifés, les PPP apportent une plus grande flexibilité.

Cela sur la base d'un partage clair des responsabilités, des risques et des bénéfices, des paiements étalés sur la durée du contrat et liés à des objectifs de performance, un financement principale-

ment privé... Pour la ministre déléguée, le recours aux PPP est une préoccupation qui n'est pas absente mais qui n'est pas pour l'heure dominante «tant que le prix du baril reste élevé». En effet, cette formule se développe encore à l'état embryonnaire dans notre pays, traduite par une de ses formes classiques qu'est la concession ou gestion déléguée des services publics tarifés. Celle-ci a donné des «résultats probants» en matière de gestion de l'eau dans la capitale, en attendant d'en connaître les effets à Annaba dont le contrat de gestion déléguée sera signé aujourd'hui avec l'allemande GlessenWasser.

Une panacée, oui mais...

Appelant au pragmatisme, Fatiha Mentouri a estimé qu'«il ne s'agit pas de céder à un effet de mode mais bien de bien réfléchir et bien préparer» le recours aux PPP, dans le cadre de politiques sectorielles, «au cas par cas», sur la base de l'adaptation de la législation et de la réglementation et «d'une révolution culturelle» des acteurs publics.

Comme il s'agit, selon Pierre Sorbets, directeur central d'HSBC France, de rechercher un bon équilibre public-privé, d'assurer un cadre fiscal et comptable qu'«un cadre légal et juridique clair».

Savoir aussi développer la concession pour la gestion des équipements nouveaux et impliquer les opérateurs privés.

Mais aussi de bien informer et rassurer les

acteurs dont les usagers, bien gérer le temps et assurer un financement local, par les banques commerciales et/ou par le biais d'un institut public de financement.

A ce propos, Pierre Sorbets a estimé que «le marché financier algérien tient la route jusqu'à 10 ans», d'où la possibilité de développer ce type de financements sur le moyen et le long terme.

De même qu'il s'agit, selon Laurent Deruy, avocat et membre du cabinet Gide Loyrette Nouel, de différencier les PPP de la privatisation, le partenaire public maintenant sa présence, de la débudgétisation, la gestion restant budgétisée, ainsi que de la concession, la rémunération du partenaire privé ne dépendant pas des résultats financiers.

C. B.

DROIT DES AFFAIRES

Le cabinet Reinhart à Alger prochainement

La société d'avocats Reinhart Marville Torre, spécialisée dans le conseil juridique et la résolution des litiges, ouvrira bientôt ses portes à Alger.

Avec l'objectif, selon maître Mohamed Lanouar, d'apporter un accompagnement et une expertise juridiques au profit des opérateurs économiques tant étrangers qu'algériens essentiellement privés. Une expertise que cette société a développée en assistant les opérateurs étrangers qui travaillent avec l'Algérie.

C. B.